

J. Lacombe:
 Echos d'Orient
 τ. 32 (1929)
 n. 221

La Rébellion du Mont Athos. — En cédant provisoirement au Saint Synode d'Athènes les Métropoles situées dans les Provinces annexées par la Grèce depuis 1912, le Patriarcat Oecuménique s'est réservé la juridiction sur le Mont Athos, dont les Monastères sont tous Stavropoleïques. La Sainte Montagne lui cause plus d'un souci.

Pendant plusieurs années il n'y eut que deux Courants sur vingt à adopter la réforme de calendrier, et il n'est pas sûr que les autres aient fini par les imiter.

À l'automne de 1928 éclata une rébellion bien autrement grave.

Le Patriarcat avait nommé une Commission de trois Métropolitaires pour faire la visite canonique et imposer certaines réformes.

Quand ces Prélats, Chrysanthè de Trébizonde, Néophyte de Sidérocastron et Chrysostome de Tyrolé (Tchorlou) se présentèrent à la « Sainte Communauté de Karyès, qui est l'autorité centrale de Mont Athos, dix-sept délégués des Monastères sur vingt refusèrent de les reconnaître, disant que le Patriarcat Oecuménique n'avait plus aucun droit d'intervenir dans les affaires de la Sainte Montagne. Et comme les Métropolitaires essayaient de leur faire entendre raison, ils répondirent par des injures. Ορθοδοξία 31 Οκτωβρίου 1928.

Mis au courant de ces graves incidents, le Saint Synode prit une mesure radicale. Les dix-sept révoltés, notamment leur chef, le moine Barlaam, délégué du Monastère de Saint-Grégoire, étaient condamnés à la perte de l'habit monastique et à l'expulsion du Mont Athos. Les Monastères devaient nommer de nouveaux délégués à Karyès.

Quelques jours après, deux des Métropolitaires commissaires donnèrent leur démission pour raison de santé (!) et furent immédiatement remplacés. ΑΠΟΘ.

N'ont-ils pas fidèlement rempli leur mission ou craignaient-ils d'affronter une seconde fois les colères des Athosites? Il ne nous a pas été possible de le savoir.

La sentence du Saint Synode fit quelque sensation au Mont Athos.

Toutefois, diverses interventions empêchèrent qu'elle fût mise à exécution.

Les moines récalcitrants demandèrent leur pardon. Il leur fut accordé le 18 Décembre, mais à la condition que pendant six mois ils ne seraient point délégués de leur Monastères à Karyès. Ορθοδοξία 31 Δεκεμβρίου 1928. La sévérité première était bien adoucie. Suffra-t-elle à rétablir le calme sur la Sainte Montagne? (200000)

J. Lacombe

